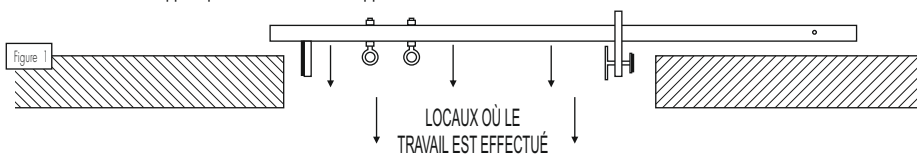


INSTALLATION – La poutre d'ancrage doit être installée dans la baie de fenêtre ou de porte stables, d'une résistance statique approprié. La poutre d'ancrage doit être installée en position horizontale sur le support. Il est strictement interdit d'installer la poutre en position verticale. La charge maximale qui peut être transférée pendant les activités de travail de la poutre d'attache NBA060 sur la structure fixe est de 12,3 kN. La résistance minimale de la construction statique doit être de 13 kN.

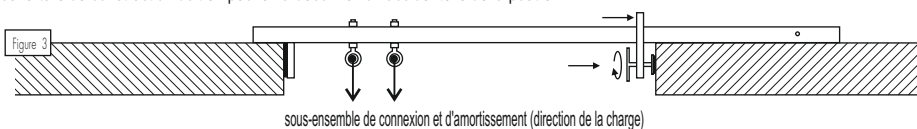
1. Mettre la poutre d'ancrage dans l'ouverture de porte ou d'une fenêtre avec les boulons d'ancrage orientés vers la zone où les travaux seront effectués - (Fig. 1). La poutre d'ancrage doit reposer sur le fond de l'ouverture de fenêtre ou de porte. Ne pas installer la poutre d'ancrage dans la position où celle-ci ne s'appuie pas sur le sol ou sur l'appui de fenêtre.



2. S'assurer que la poutre d'ancrage est située horizontalement et se trouve près du mur. Pousser la plaque de fixation sur un côté de l'ouverture (Fig. 2).

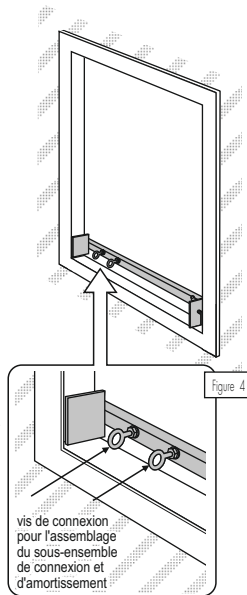


3. Déplacer la plaque de réglage près de l'autre ouverture. L'appuyer à l'aide de la vis de réglage pour stabiliser la poutre à l'intérieur de l'ouverture (Figure 3). S'assurer que les plaques de fixation et de réglage adhèrent fermement à la surface de l'ouverture. La forme et la construction de l'ouverture de construction doit empêcher la déconnexion accidentelle de la poutre.



4. Connecter l'équipement individuel de protection contre la chute de hauteur à la vis d'ancrage de la poutre d'ancrage NBA060 – Figure 4. Pour éviter le danger de collision de l'utilisateur en chute avec un objet ci sol, il convient de définir l'espace libre sous le niveau de travail. La quantité de l'espace libre dépend de l'équipement de protection contre les chutes utilisé. La distance minimale de l'espace libre au-dessous du niveau de travail doit être évaluée comme la somme des longueurs des composants particuliers du syst de protection contre les chutes, plus une marge de sécurité supplémentaire de 1 m. L'espace libre requi dessous du niveau de travail doit être conforme aux instructions du manuel du système de protection co les chutes qui sera utilisé.

- Avant tout usage de l'équipement dont la poutre d'ancrage NBA060 fait partie, il convient de vérifier si t les éléments sont correctement connectés et remplissent leur fonction sans provoquer des perturbation dans le fonctionnement des autres éléments, et s'ils répondent aux exigences des normes particulières:
 - EN 361 — harnais de sécurité
 - EN 358 — système de fixation de la position de travail
 - EN 813 — systèmes de travail en appui
 - EN 362 — connecteurs
 - EN 354, EN 355, EN 353-1, EN 353-2, EN 360 — systèmes d'arrêt de chute
 - EN 795 — dispositifs d'ancrage
 - EN 341, EN 1496, EN 1497, EN 1498 — équipements de sauvetage.
- La longueur du dispositif d'ancrage utilisé dans le système d'arrêt de chute doit être prise en considération à chaque fois, car celle-ci a un effet direct sur la distance d'arrêt de chute.
- L'attention particulière devrait être accordée à certains éléments connectés au dispositif d'ancrage qui peuvent réduire ses caractéristiques de résistance, telles que la connexion des ceintures de connexion.
- la poutre d'ancrage NBA060 ne peut pas être utilisée pour soulever et descendre les charges.
- Le système d'arrêt de chute doit comprend un élément de dispersion de l'énergie, diminuant la force de freinage, exercée sur l'utilisateur pendant la chute de hauteur, à la valeur maximale de 6 kN (p.ex. un amortisseur de sécurité avec une corde ou le dispositif à rappel automatique).



RÈGLES GÉNÉRALES D'USAGE DES ÉQUIPEMENTS INDIVIDUELLES DE PROTECTION ET DE SAUVETAGE

- L'équipement individuel de protection et de sauvetage doit être utilisé uniquement par les personnes ayant suivi la formation dans ce domaine.
- L'équipement individuel de protection et de sauvetage ne peut pas être utilisé par les personnes dont l'état de santé peut avoir l'impact sur la sécurité de l'utilisation quotidienne ou de l'utilisation en cas d'un accident.
- Il convient de préparer le plan d'une action de sauvetage qui pourra être suivi en cas de besoin.
- Il est strictement interdit de faire des modifications de l'équipement sans un accord écrit du fabricant.
- Toute réparation de l'équipement ne peut être assurée que par son fabricant ou par un représentant agréé.
- L'équipement individuel de protection et de sauvetage ne peut pas être utilisé d'une façon non conforme à sa fonction.
- L'équipement individuel de protection est un équipement individuel et doit être utilisé par une personne.
- Avant tout usage il faut s'assurer si tous les éléments composant de l'équipement de protection contre la chute de hauteur collaborent correctement. Il faut procéder régulièrement au contrôle des connexions et à l'adaptation des éléments composants de l'équipement pour éviter le desserrage ou la déconnexion accidentelle.
- Il est strictement interdit d'utiliser les ensembles des équipements de protection et de sauvetage dans le cas où le fonctionnement d'un des composants de l'équipement est perturbé par le fonctionnement d'un autre.
- Avant tout usage de l'équipement individuel de protection et de sauvetage il convient de procéder à son inspection détaillée pour vérifier son état et son fonctionnement correct.
- Pendant l'inspection il convient de vérifier tous les éléments de l'équipement en payant une attention particulière sur tous les endommagements, les usures excessifs, la corrosion, la friction, la coupe et le fonctionnement incorrect. Il faut vérifier dans les dispositifs particuliers :
 - - Dans les harnais de sécurité et les ceintures pour le maintien de position – les agrafes, éléments de réglage, points (agrafes) d'accrochage, bandes, coutures;
 - - Dans les amortisseurs de sécurité – les boucles d'accrochage, bande, couture, habillage, connecteurs;
 - - Dans les cordes et dans les glissières de corde – les boucles, cosses, connecteurs, éléments de réglage, tresses;
 - - Dans les lignes et dans les glissières métalliques – les conduits, bornes, boucles, cosses, connecteurs, éléments de réglage;
 - - Dans les dispositifs à autofreinage prévu pour la corde ou la bande – le fonctionnement correcte d'enrouleur et du mécanisme de blocage, habillage, amortisseur, connecteurs;
 - - Dans les dispositifs d'auto serrage avec le corps du dispositif – le déplacement correcte de la glissière, fonctionnement du mécanisme de blocage, rouleaux, vis et rivets, connecteurs, amortisseur de sécurité;
 - - Dans les connecteurs (mousquetons) du corps portant – le rivetage, cliquet principal, fonctionnement du mécanisme bloquant.
- Au moins une fois par an, après tous 12 mois d'utilisation, le dispositif doit être retiré de l'usage et soumis à la révision périodique détaillé. La révision peut être effectuée par la personne responsable à l'usine des inspections périodiques des équipements de protection et ayant suivi une formation dans ce domaine. Les révisions peuvent être aussi effectuées par le fabricant de l'équipement ou par la personne ou la société agréée par le fabricant. Il faut vérifier en détail tous les éléments de l'équipement en payant une attention particulière sur tous les endommagements, usure excessif, corrosion, friction, coupure et le fonctionnement incorrect (consultez le point ci-avant). Dans certains cas, si l'équipement de protection a une structure compliquée et complexe, comme par exemple l'équipement d'autofreinage, les inspections périodiques ne peuvent être effectuées que par le fabricant de l'équipement ou par son représentant agréé. Après la révision, on définira la date de la prochaine inspection.
- Les inspections régulières et périodiques sont essentielles pour l'état de l'équipement et pour la sécurité des utilisateurs qui dépend entièrement de l'efficacité et de la durabilité parfaites de l'équipement.
- Pendant la révision périodique il convient de contrôler la lisibilité de tous les équipements de protection (marquage des dispositifs donnés).
- Toutes les informations concernant les équipements de protection (nom, numéro de série, date d'achat et de la mise à disposition pour l'usage, nom d'utilisateur, informations concernant les réparations et les révisions et le retrait d'usage) doivent être notées dans la charte d'utilisation du dispositif donné. L'usine où le dispositif est utilisé, est entièrement responsable des inscriptions sur la charte. Il est interdit d'utiliser l'équipement de protection dépourvu de la charte d'utilisation complétée.
- Si l'équipement est vendu pour être utilisé dans un autre pays que le pays d'origine, le fournisseur de l'équipement doit fournir l'équipement avec la notice d'utilisation et d'entretien et des informations concernant les inspections périodiques et les réparations de l'équipement en langue du pays où le dispositif sera utilisé.
- Les équipements de protection individuelle doivent être immédiatement retirés d'usage s'il y a un doute quant à l'état de l'équipement et de son fonctionnement correct. La réintroduction de l'équipement peut se faire seulement après une révision détaillée par le fabricant et son autorisation écrite de la conformité de l'équipement.
- L'équipement de protection doit être retiré d'usage et détruit (physiquement) s'il a été utilisé pour arrêter une chute.
- Seuls les harnais de sécurité conformes à la norme EN361 sont le seul équipement autorisé pour être utilisé pour le maintien de la position du corps.
- Le dispositif antichute peut être connecté aux points (boucles, attaches) des harnais de sécurité désignés par une lettre majuscule « A ».
- Le point (le dispositif) d'encrage de l'équipement de protection contre la chute de hauteur doit avoir une structure solide et la position limitant le risque de chute et minimisant la hauteur de la chute libre. La forme et la structure du point d'encrage de l'équipement doit assurer la connexion fixe de l'équipement et ne peut pas provoques sa déconnexion accidentelle. Il est conseillé d'utiliser les points d'encrage certifiés et marqués, conformes à la norme EN 795.
- Il faut obligatoirement vérifier la clairevoie sous le poste de travail où sera utilisé l'équipement de protection individuelle contre la chute de hauteur afin d'éviter la chute contre les objets ou la surface inférieure lors de l'arrêt de la chute. La valeur de la clairevoie exigée sous le poste de travail doit être vérifiée dans la notice d'utilisation de l'équipement de protection qu'on souhaite d'utiliser.
- Pendant l'usage de l'équipement il faut payer l'attention particulière et éviter les événements dangereux ayant l'impact sur le fonctionnement de l'équipement et la sécurité des utilisateurs, et en particulier :

- contorsion et le déplacement des cordes sur les rives pointues	- chutes à pendule	- conductivité électrique
- contact des éléments composants avec les rives pointues	- activité des températures extrêmes	
- mauvais impact des conditions atmosphériques	- action des produits chimiques	
- L'équipement individuel de protection doit être transporté en emballage le protégeant contre l'endommagement et l'humidité, par exemple en sacs fabriqués en tissu imprégné ou en coffres/ boîtes en acier ou en plastique.
- L'équipement individuel de protection doit être nettoyé et désinfecté de façon à ne pas abîmer le matériel (matière première) dont le dispositif est fabriqué. Pour le nettoyage des tissus (bandes, cordes) il convient d'utiliser les produits de nettoyage pour les tissus légers/déliçats. Ces éléments peuvent être lavés manuellement ou dans la machine à laver. Bien rincer. L'équipement mouillé lors du nettoyage ou pendant l'utilisation doit être bien séché dans les conditions naturelles, loin de toutes sources de chaleur. Les pièces mécaniques et métalliques (ressort, charnières, cliquets, etc.) peuvent être graissés périodiquement afin d'améliorer leur fonctionnement.
- L'équipement individuel de protection et de sauvetage doit être stocké en emballage desserré, dans les locaux bien ventilés, protégé contre l'action de la lumière, du rayonnement UV, teneur en poussières, objets pointus, températures extrêmes et les substances caustiques.

CONTRÔLE AVANT L'USAGE

Avant chaque utilisation de la poutre d'ancrage, il convient de procéder à la révision précise de son état et en particulier, en vérifiant son usure, la corrosion ou tout autre endommagement entraînant la détérioration de son fonctionnalité. Vérifier l'absence des fissures, des bosses ou des déformations. Vérifier s'il n'y a pas de traces de déformation ou d'usure de la poutre portante, vis d'ancrage ou des mécanismes de réglage. S'assurer que toutes les pièces sont installées et qu'il n'y manque aucun élément. Contrôler l'appui correct de la poutre sur l'ouverture de construction. S'assurer à ce que la poutre d'ancrage soit située horizontalement sur le sol en dehors de la zone de travail et les plaques de fixation sont complètement serrées pour protéger la poutre contre une déconnexion accidentelle. Contrôler le serrage des écrous de vis de fixation. Le contrôle doit être utilisé par la personne qui utilise la poutre d'ancrage. En cas de quelconques traces d'endommagement ou de doute quant à l'état de la poutre d'ancrage, il convient de ne pas l'utiliser.